

Nombre de
Membres en
Exercice
15

Qui ont pris
Part à la
Délibération
12

Date de la
Convocation
22/10/2024

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT VICTOR MALESCOURS

SEANCE DU 30 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt quatre
le trente octobre
à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Yves BOMPUIS, Maire.

PRESENTS : ROYON Elisabeth, TEYSSIER Frédéric, BROCARD
Béatrice, DEVUN Carole, FAVARON Jacques, MELLADO Nicolas,
ODIN Edwige, PATOUILLARD Emilie, SABOT Norbert, SOUQUE
Philippe, VIAL-GAUVRIT Michèle.

EXCUSES : FAURE Emilie, BLACHON Daniel.

ABSENT : VALOUR Philippe.

OBJET DE LA
DELIBERATION

Monsieur Frédéric TEYSSIER a été nommé secrétaire de séance.

N° 2024/06/11

**Aménagement du
lotissement Les Pins**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de se
prononcer pour solliciter une subvention dans le cadre du programme
du Fonds Vert « renaturation des villes et des villages » pour
l'aménagement du lotissement Les Pins.

**Demande de subvention
Fonds Vert**

Montant prévisionnel de ces travaux est de 273 825,00 € HT dont
136 990,00 € HT pour la renaturation et la désimperméabilisation.

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel de
l'opération pour la partie renaturation :

- subvention DETR 2022 : 34 019,00 € subvention acquise
- produits des amendes de police : demande en cours
- subvention LEADER : 30 000,00 € subvention sollicitée
- **subvention Fonds Vert : 40 000,00 € subvention sollicitée**
- fonds propres et emprunts

Le début des travaux est prévu le 1^{er} mai 2025.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du dossier et
délibéré :

- **SOLLICITE** l'aide du Fonds Vert à hauteur de 40 000,00 €,
- **ADOpte** et **VOTE** le plan de financement,

AR Prefecture

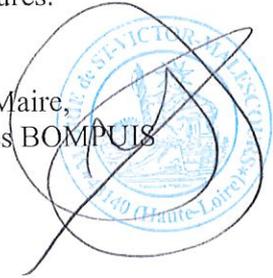
043-214302275-20241030-2024_06_11-DE
Reçu le 21/11/2024

.../...

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer tous les documents s'y rapportant.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Yves BOMPUIS



AR Prefecture

043-214302275-20241030-2024_06_11-DE
Reçu le 21/11/2024